ABELIA DECORS

Société Anonyme au capital de 58.350.000 francs
Siège social : 5, rue François 1er - PARIS 8ème
R.C.S. PARIS B 399 243 575
(R.C. PARIS 94 B 16506)

1145

GHB 16506.

Extrait du procès-verbal
de la réunion du Conseil d'Administration
du 31 octobre 1995

Le mardi 31 octobre 1995, à 14 h, le Conseil d'Administration s'est réuni 5, rue François 1er, 75008 PARIS, sur convocation de son Président.

Sont présents :

- M. Michel BANDE
- M. Bruno BERSIHAND
- M. Jean-Jacques NADAL
- M. Claude ROUSSEAU

M. Michel BANDE, Président du Conseil, préside la séance.

Il constate que la moitié au moins des Administrateurs sont présents ou représentés et qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

---

4. <u>Démission d'un Administrateur. Cooptation d'un Administrateur</u>

M. Claude ROUSSEAU informe le Conseil qu'il entend démissionner de son mandat d'Administrateur de la société.

Le Conseil prend acte de cette décision et remercie M. ROUSSEAU pour sa participation aux travaux du Conseil.

Pour remplacer M. ROUSSEAU comme Administrateur et sur la proposition du Président, le Conseil, après en avoir délibéré, coopte M. François BOUSSION comme Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de M. ROUSSEAU, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura statué sur les comptes de l'exercice 1997.

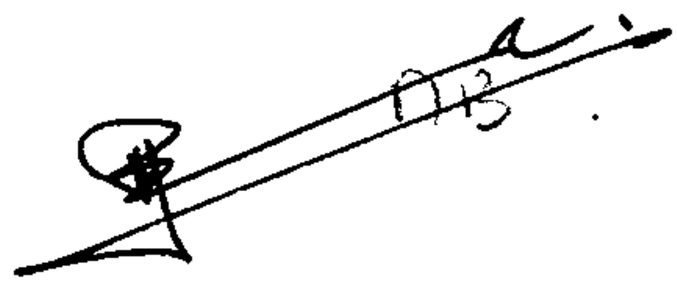
Cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

M. BOUSSION accepte les fonctions qui lui sont conférées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions d'Administrateur de la société.

5. <u>Pouvoirs pour formalités</u>

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



ABELIA DECORS

Société Anonyme au capital de 58.350.000 francs
Siège social : 5, rue François 1er - PARIS 8ème
R.C.S. PARIS B 399 243 575
(R.C. PARIS 94 B 16506)

Extrait du procès-verbal
de la réunion du Conseil d'Administration
du 31 octobre 1995

Le mardi 31 octobre 1995, à 14 h, le Conseil d'Administration s'est réuni 5, rue François 1er, 75008 PARIS, sur convocation de son Président.

Sont présents :

- M. Michel BANDE
- M. Bruno BERSIHAND
- M. Jean-Jacques NADAL
- M. Claude ROUSSEAU

M. Michel BANDE, Président du Conseil, préside la séance.

Il constate que la moitié au moins des Administrateurs sont présents ou représentés et qu'en conséquence, le Conseil peut valablement délibérer.

---

3. <u>Nomination d'un Directeur Général et pouvoirs</u>

M. BANDE, afin de l'assister dans ses fonctions, propose au Conseil de nommer M. Marc GUILLEROT comme Directeur Général de la société pour la durée de son mandat de Président, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2000.

M. BANDE propose qu'en sa qualité de Directeur Général, Marc GUILLEROT, se trouve investi des pouvoirs prévus par la loi. Toutefois à titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, Marc GUILLEROT se concertera avec le Président pour toutes les décisions importantes qu'il aura à prendre.

Dans le cadre de la gestion proprement dite de la société, M. Marc GUILLEROT pourra notamment accomplir les actes suivants :

- Acheter les matières premières et matériaux ; acheter et prendre en location sous quelque forme que ce soit, les appareils, machines, véhicules, etc ... nécessaires à la société, conclure et résilier tous contrats à cet effet ; vendre les produits fabriqués ainsi que les matériaux, appareils, machines, véhicules, etc ... dont la société n'a plus l'usage, conclure et résilier des contrats à cet effet et en toucher le prix.

- Tirer, souscrire, endosser, accepter, payer, encaisser et escompter toutes lettres de change, tous billets à ordre, tous chèques et généralement tous effets de commerce ; endosser toutes grosses.

- Ouvrir des comptes, y compris de chèques postaux, au nom de la société, en assurer le fonctionnement et en disposer sous double signature.

- Signer tous contrats d'entreprise, d'assurance ou de transport et tous documents y relatifs.

- Conclure et résilier toutes conventions de location et de bail ; acquérir tous biens et droits immobiliers, vendre ou échanger tous biens et droits immobiliers pourvu que les terrains ou immeubles acquis, vendus ou échangés n'aient pas une valeur de plus de trois cent mille francs français.

M. Marc GUILLEROT a fait savoir que si le Conseil le nommait Directeur Général, il acceptait les fonctions qui lui seraient conférées et qu'il n'était frappé d'aucune mesure lui interdisant de les exercer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, nomme M. Marc GUILLEROT aux fonctions de Directeur Général de la société pour la durée des fonctions de Président du Conseil d'Administration de M. BANDE.

---

5. <u>Pouvoirs pour formalités</u>

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

